## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

# Décision n° 35023 du 28 avril 2016 portant attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1611255S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret nº 2009-21 du 7 janvier 2009 modifié fixant les indices de solde applicables à certains militaires non officiers:

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu la circulaire nº 47613/GEND/DPMGN/SDGP/BSOCSTAGN du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2016;

Vu le bordereau d'envoi nº 92334/GEND/DPMGN/SDGP/BSOCSATGN du 16 décembre 2015,

Décide:

### Article 1er

L'échelon exceptionnel est attribué aux majors du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale dont le nom figure ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016:

Claudepierre, FrancisNigend : 203 195Numéro de livret de solde : 5 207 456Viel, StéphaneNigend : 170 526Numéro de livret de solde : 8 005 888Boursac, Marie-ThérèseNigend : 113 316Numéro de livret de solde : 5 190 658

### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, E.-P. MOLOWA